



VILLENEUVE
SAINT-GEORGES

Service Urbanisme

**EXTRAIT D'ARRETE PORTANT REFUS
DE TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE**

AFFICHAGE N° du 28 OCT. 2024

Par décision municipale n° **DP 94078 24 00151** du 28 OCT. 2024
Transmise en Préfecture le

Une autorisation de déclaration préalable a été **REFUSEE** à
Monsieur ABDALLAH Billal
Domicilié (e) 2 Rue Gervais
94190 Villeneuve-Saint-Georges

En vue de la réalisation : 1. Il s'agit de créer une activité de commerce pour la vente
de pieces Auto dans le garage existant (S=22.50m²)
2. Changement de la porte d'entrée de ce garage (porte garage enroulable grise)
3. Bétonné le terrain sur le pavage (béton brut)
4. Changement de la toiture de la remise à droite (bac acier anthracite)
5. Changement du portail d'entrée à l'identique (métal noir)

Sur un terrain sis 2 RUE GERVAIS
Cadastré AP336

Villeneuve-Saint-Georges, le 28 OCT. 2024

Le Maire



PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,
certifions que l'extrait d'affichage **de refus** d'une autorisation de déclaration préalable ayant
fait l'objet de la décision municipale n° **DP 94078 24 00151**
du a été affichée en Mairie du au conformément
aux textes en vigueur.

Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,